Delémont, 8 janvier 2018

**Embargo 9 janvier 2018 – 12h00**

www.jura.ch/gvt

**CONSULTATION RELATIVE AU PROJET DE REVISION PARTIELLE DE LA LOI SUR LA CAISSE DE PENSIONS DE LA REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA**

**Questionnaire**

Il revient au législateur cantonal de fixer les divers financements à disposition de la Caisse de pensions (ci-après : la Caisse), respectivement au Conseil d'administration de celle-ci de déterminer les prestations en faveur des assurés. De ce fait, les organismes consultés sont invités à s'exprimer prioritairement sur les aspects relevant de la loi sur la Caisse de pensions de la République et Canton du Jura, à savoir sur le financement.

1. Compte tenu des projections relatives à la situation financière de la Caisse, êtes-vous favorables, de façon générale, au panel de mesures proposées portant, pour certaines, sur les prestations et, pour d'autres, sur le financement?

OUI  PLUTÔT OUI  PLUTÔT NON  NON  SANS AVIS

Remarques et propositions éventuelles :

2. Etes-vous favorables à l'augmentation de 1 % de la cotisation pour l'exécution du plan de financement, répartie par moitié entre assurés et employeurs affiliés (cf. rapport explicatif, point II, ch.5) ?

OUI  PLUTÔT OUI  PLUTÔT NON  NON  SANS AVIS

Remarques et propositions éventuelles :

3. Etes-vous favorables à l'augmentation du traitement cotisant (cf. rapport explicatif, point II, ch. 6)?

OUI  PLUTÔT OUI  PLUTÔT NON  NON  SANS AVIS

Remarques et propositions éventuelles :

4. Etes-vous favorables à la contribution de l'Etat et des employeurs affiliés envers la Caisse visant à compenser les effets de la baisse du taux technique et à financer les mesures transitoires, selon les modalités exposées dans le rapport explicatif (point II, ch. 7) ?

OUI  PLUTÔT OUI  PLUTÔT NON  NON  SANS AVIS

Remarques et propositions éventuelles :

5. Autres remarques et propositions éventuelles :

Organisme consulté :

Lieu et date :

Signature :

Les réponses au questionnaire sont à retourner **jusqu'au 23 février 2018**, avec la mention « Consultation CPJU », au Service juridique de la République et Canton du Jura.

Dans la mesure du possible, les organismes consultés sont invités à adresser leur réponse sous format Word ou pdf à l'adresse suivante : [secr.jur@jura.ch](mailto:secr.jur@jura.ch).

Les réponses par poste sont à adresser au Service juridique, rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont.